

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1124

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d' « informations médicales non identifiantes » n'est pas assez précise. Il convient de revenir sur cette rédaction.